MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Culture
Études

Le pass Culture : un dispositif très populaire auprès des jeunes

Flore Cornuet
Camille Parent

2026-1

Le pass Culture : un dispositif très populaire auprès des jeunes*

Flore Cornuet et Camille Parent**

Huit jeunes sur dix ont bénéficié de la part individuelle du pass Culture avant sa réforme, entre le 21 mai 2021 et le 28 février 2025. Pendant cette période, ils ont pu bénéficier de crédits annuels de 20 ou 30 euros de leurs 15 ans à leurs 17 ans, puis de 300 euros à leurs 18 ans. En moyenne, les utilisateurs du crédit de 300 euros du pass Culture ont dépensé 254 euros, soit 85 % du montant octroyé. Près de la moitié de ce crédit a été dépensé pour acheter des livres, et un cinquième, des places de cinéma.

Le recours au pass Culture ainsi que son utilisation diffèrent en fonction du sexe : les filles, plus souvent bénéficiaires, en ont un usage plus diversifié et plus porté sur l'achat de livres que les garçons. Les jeunes habitant en milieu rural recourent moins fréquemment au pass Culture que ceux qui résident en milieu urbain, et, probablement en raison d'une offre plus limitée en cinéma, consacrent davantage leurs dépenses aux livres. Ils utilisent cependant plus souvent leurs crédits pour assister à des concerts et à des festivals que les urbains. Enfin, si les jeunes habitant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville recourent aussi fréquemment que les autres au pass Culture, ils consacrent une part plus importante de leur budget à l'achat de places de cinéma que les autres jeunes.

* Les autrices remercient Thibault Caïe, Léa Garcia et Harry Phillips pour les premiers travaux effectués à partir des données du pass Culture.

** Chargées d'études au Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du ministère de la Culture.

Huit jeunes sur dix ont bénéficié de la part individuelle du pass Culture avant sa réforme

Entre le 21 mai 2021, date de mise en place du pass Culture sur l'ensemble du territoire, et le 28 février 2025, date de sa réforme (encadré 1), 4,6 millions de jeunes ont bénéficié[1] d'au moins un crédit du pass Culture, pour un montant total alloué de 1,0 milliard d'euros et un montant total dépensé de 735 millions d'euros[2].

Sur cette période, le pass Culture prend la forme d'un crédit individuel destiné à financer les achats culturels des jeunes de 15 à 18 ans. Le montant attribué varie selon l'âge : 20 euros à 15 ans, 30 euros à 16 et 17 ans, et enfin 300 euros à 18 ans. À leurs 18 ans, les jeunes ont un an pour accéder à leur crédit, puis 24 mois pour l'utiliser[3]. Au total, 95 millions d'euros ont été dépensés par les jeunes de 15 à 17 ans sur cette période, et 640 millions d'euros par les jeunes de 18 ans et plus.

Le taux de recours au pass Culture désigne la part des jeunes ayant bénéficié d'un crédit du pass Culture parmi les jeunes en âge d'y accéder. Celui-ci a augmenté au fil des cohortes : 73 % des jeunes nés en 2003 ont recouru à au moins un crédit du pass Culture, contre 81 % des jeunes nés en 2004 et 86 % des jeunes nés en 2005[4]. Les jeunes s'emparent plus du crédit de 300 euros que des crédits de 20 ou 30 euros auxquels ils ont droit avant leurs 18 ans. En moyenne, le taux de recours des jeunes nés entre 2003 et 2005 pour le crédit de 300 euros est de 78 %, contre 38 % pour les crédits destinés aux moins de 18 ans (tableau 1). Au total, 80 % des jeunes ont bénéficié d'au moins un crédit. Du fait d'un taux de recours et d'un montant de crédit plus élevés, les dépenses relatives aux crédits de 300 euros pour les plus de 18 ans représentent près de 90 % des dépenses totales.

1. Un bénéficiaire est un jeune ayant activé son compte pass Culture, donnant accès à son crédit.
2. Une partie du montant alloué, qui concerne les crédits les plus récents, a pu être dépensée après la date du 28 février 2025.
3. Depuis le 3 mars 2025, les jeunes peuvent utiliser leur crédit jusqu'à la veille de leurs 21 ans, et son montant a été abaissé à 150 euros.
4. Les jeunes nés en 2001, 2002 et 2006 ont également eu accès au pass Culture sur la période, mais ils ont connu des changements d'accès aux crédits qui rendent difficilement comparables leur taux de recours et celui des générations 2003-2005 (encadré 2).

Tableau 1 – Part des jeunes nés entre 2003 et 2005 ayant eu recours au pass Culture, en fonction de leur année de naissance et du montant des crédits octroyés

En %

Taux de recours	Année de naissance			
	2003	2004	2005	2003-2005
Au moins un crédit, quel que soit son montant	73	81	86	80
Au crédit de 300 euros	73	79	83	78
Au crédit de 300 euros et au moins un crédit de 20 euros ou 30 euros	0	43	64	36
Au moins un crédit de 20 euros ou 30 euros, mais pas le crédit de 300 euros	0	2	3	2

Lecture : 78 % des jeunes nés entre 2003 et 2005 ont recouru au crédit de 300 euros.
Champ : jeunes nés entre 2003 et 2005. Crédits créés entre le 21 mai 2021 et le 28 février 2025.

Source : opérateur de l'État pass Culture, Insee, calculs DEPS.

Les utilisateurs du crédit de 300 euros du pass Culture ont dépensé en moyenne 254 euros, dont près de la moitié dans des livres

Entre le 21 mai 2021 et le 28 février 2025, les sortants du dispositif ont dépensé en moyenne 254 euros[5] sur les 300 euros qui leur avaient été octroyés, soit 85 % de leur crédit. Plus de trois bénéficiaires sur quatre ont dépensé 250 euros ou plus, et plus de la moitié ont dépensé la quasi-totalité de leur crédit, soit entre 290 euros et 300 euros (graphique 1).

Pour les 1,7 million de bénéficiaires nés entre 2003 et 2005, et dont le crédit a expiré avant le 28 février 2025, les livres représentent près de la moitié des dépenses totales (48 % des dépenses totales, tableau 2), devant le cinéma (20 %) et les concerts et festivals (10 %). Enfin, les pratiques artistiques en amateur correspondent à 10 % des dépenses via l'acquisition d'instruments de musique et de matériel de beaux-arts. Au total, ces différents postes de dépenses représentent près de 90 % des crédits consommés.

Les livres et les places de cinéma sont les achats privilégiés par les jeunes : 67 % des bénéficiaires ont acheté au moins un livre, et 50 % au moins une place de cinéma. Toutefois, plus le montant du crédit octroyé est élevé, plus les jeunes diversifient leurs dépenses, notamment en faveur de produits plus coûteux (instruments de

5. Environ 4 % des bénéficiaires activent leur crédit de 300 euros sans le dépenser. En excluant ces crédits du calcul, le montant moyen dépensé est de 265 euros. Par ailleurs, les bénéficiaires ne peuvent pas compléter leur crédit avec d'autres ressources financières lorsqu'ils réalisent un achat avec le pass Culture. Par conséquent, il est difficile de dépenser la totalité du crédit octroyé, et seuls 4 % des bénéficiaires ont dépensé totalement leur crédit de 300 euros.

musique, billets de concerts et de festivals). Ainsi, 24 % du crédit de 300 euros est alloué par les jeunes bénéficiaires à ces produits en lien avec la musique, contre 12 % des crédits de 20 et 30 euros. Hors livres, cinéma et musique, les autres dépenses culturelles, dont l'achat de billets pour le spectacle vivant, représentent environ 9 % des dépenses du crédit de 300 euros et 6 % des dépenses des crédits de 20 et 30 euros. Outre les variations de crédits alloués, l'âge des bénéficiaires contribue à modifier les préférences et les comportements, les personnes majeures étant plus autonomes et plus mobiles que les moins de 18 ans.

Graphique 1 – Répartition des bénéficiaires selon le montant dépensé sur les 300 euros octroyés

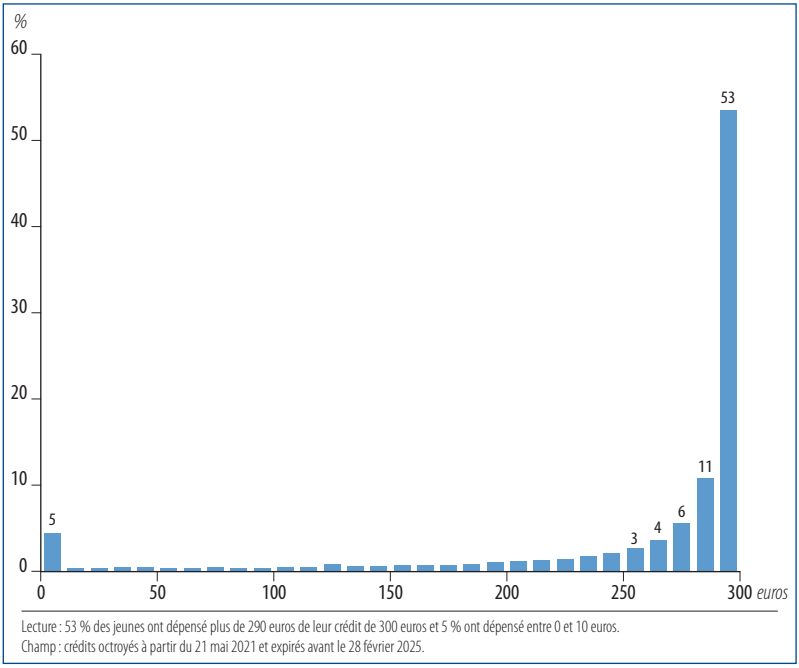

Lecture : 53 % des jeunes ont dépensé plus de 290 euros de leur crédit de 300 euros et 5 % ont dépensé entre 0 et 10 euros.
Champ : crédits octroyés à partir du 21 mai 2021 et expirés avant le 28 février 2025.

Source : opérateur de l'État pass Culture, calculs DEPS.

Tableau 2 – Répartition des dépenses des bénéficiaires nés entre 2003 et 2005 par catégories de produits culturels, en fonction du montant du crédit octroyé

En %

Catégorie de dépenses	Avec le crédit de 300 euros	Avec les crédits de 20 ou 30 euros	Avec l'ensemble des crédits
Livres	48	60	48
Cinéma	19	22	20
Concerts et festivals	10	5	10
Musique enregistrée	5	6	5
Instruments de musique	9	1	8
Beaux-arts	2	2	2
Jeux	2	2	2
Spectacle vivant	2	1	2
Films	2	0	1
Autres	1	1	1
Total	**100**	**100**	**100**

Lecture : entre le 21 mai 2021 et le 28 février 2025, les jeunes ont dépensé 48 % des crédits de 300 euros pour acheter des livres.
Champ : bénéficiaires nés entre 2003 et 2005, crédits créés à partir du 21 mai 2021 et ayant expiré avant le 28 février 2025.

Source : opérateur de l'État pass Culture, calculs DEPS.

D'une cohorte à l'autre, la part du crédit dépensé a augmenté et les achats se sont diversifiés

Au fil des cohortes de bénéficiaires, la part du crédit de 300 euros dépensée a augmenté : en moyenne, les jeunes nés en 2005 ont dépensé 271 euros, contre 250 euros pour ceux nés en 2003. Cette hausse s'inscrit dans un contexte d'élargissement progressif du catalogue d'offres (encadré 2), notamment dans les secteurs du cinéma, de la musique live et du spectacle vivant, grâce à la synchronisation automatique des billetteries avec le catalogue. De plus, les fonctionnalités de l'application du pass Culture ont évolué en termes d'ergonomie, de recommandations de produits et de référencement sur les réseaux sociaux. Les jeunes ont alors été de plus en plus encouragés à découvrir de nouvelles activités culturelles et à diversifier leurs usages[6].

6. Selon une enquête menée par l'institut CSA de février à mars 2024, 54 % des jeunes ayant eu recours au pass Culture déclarent avoir fait de nouvelles découvertes culturelles, et 42 % avoir découvert de nouveaux lieux culturels avec le pass Culture. Les résultats de cette enquête figurent dans les annexes du rapport suivant : Amsellem Guy et Orsini Nicolas, *Les Impacts de la part individuelle du pass Culture*, Mission d'évaluation, Inspection générale des affaires culturelles, ministère de la Culture, mai 2024.

Par conséquent, les achats des bénéficiaires nés en 2005 sont moins concentrés sur les livres et plus diversifiés (tableau 3) : le cinéma représente 22 % du panier moyen de cette génération, contre 18 % pour les bénéficiaires nés en 2003, et les concerts et festivals en constituent 14 %, contre 8 % pour les bénéficiaires nés en 2003.

Tableau 3 – Répartition du montant dépensé avec le crédit de 300 euros, en fonction de l'année de naissance des bénéficiaires

En %

Catégorie de dépenses	Nés en 2003	Nés en 2004	Nés en 2005	2003-2005
Livres	50	45	44	48
Cinéma	18	21	22	19
Concerts et festivals	8	12	14	10
Musique enregistrée	4	5	5	5
Instruments de musique	9	8	7	9
Beaux-arts	2	2	2	2
Jeux	2	3	3	2
Spectacle vivant	2	2	1	2
Films	2	1	1	2
Autres	1	1	1	1
Total	**100**	**100**	**100**	**100**

Lecture : les jeunes nés en 2005 ont dépensé en moyenne 44 % des crédits de 300 euros pour acheter des livres.
Champ : bénéficiaires nés entre 2003 et 2005, crédits créés à partir du 21 mai 2021 et ayant expiré avant le 28 février 2025.

Source : opérateur de l'État pass Culture, calculs DEPS.

Les filles recourent plus au pass Culture que les garçons

Parmi les jeunes nés entre 2003 et 2005, 81 % des filles ont eu recours au crédit de 300 euros du pass Culture, contre 71 % des garçons[7]. Cet écart de 10 points est constant quelle que soit la génération (tableau 4) et s'expliquerait au moins en partie par un moindre intérêt des garçons pour le pass Culture[8]. De plus, parmi les bénéficiaires, les filles dépensent en moyenne une proportion plus importante de leur crédit de 300 euros : 265 euros, soit 88 % du crédit alloué, contre 246 euros pour les garçons, soit 82 % du montant alloué. Elles sont également 82 % à avoir dépensé 250 euros ou plus, comportement qui ne concerne que 72 % des garçons. À l'inverse, 5 % des garçons ont activé leur compte donnant accès à leur crédit sans pour autant faire le moindre achat, contre seulement 3 % des filles.

7. Dans les données du pass Culture, la civilité est une information déclarative. Les jeunes ont le choix entre deux modalités, et 4 % des jeunes ayant recours au crédit de 300 euros ne déclarent pas de civilité. Ainsi, les taux de recours par sexe sont légèrement sous-estimés.
8. Selon l'enquête menée par l'institut CSA de février à mars 2024, parmi les personnes n'ayant pas téléchargé l'application pass Culture, le manque d'intérêt est davantage cité par les garçons (19 %) que par les filles (8 %). De même, 19 % des garçons déclarent ne pas avoir eu besoin de l'application, contre 8 % des filles.

Tableau 4 – Taux de recours au crédit de 300 euros selon le sexe des bénéficiaires

En %

Année de naissance	Taux de recours	
	Filles	Garçons
2003	75	66
2004	81	71
2005	86	76
2003-2005	81	71

Lecture : 75 % des filles nées en 2003 ont recouru au pass Culture, contre 66 % des garçons du même âge.
Champ : jeunes nés entre 2003 et 2005. Crédits de 300 euros créés entre le 21 mai 2021 et le 28 février 2025.

Source : opérateur de l'État pass Culture, Insee, calculs DEPS.

Les filles achètent davantage de livres que les garçons, et les garçons achètent plus d'instruments de musique

Si les filles comme les garçons allouent la plus grande partie de leur crédit de 300 euros à l'achat de livres, c'est de manière plus marquée chez les premières : les livres représentent 52 % de la dépense en moyenne pour les filles, contre 42 % pour les garçons (graphique 2).

Graphique 2 – Répartition des dépenses du crédit de 300 euros par catégories selon le sexe des bénéficiaires

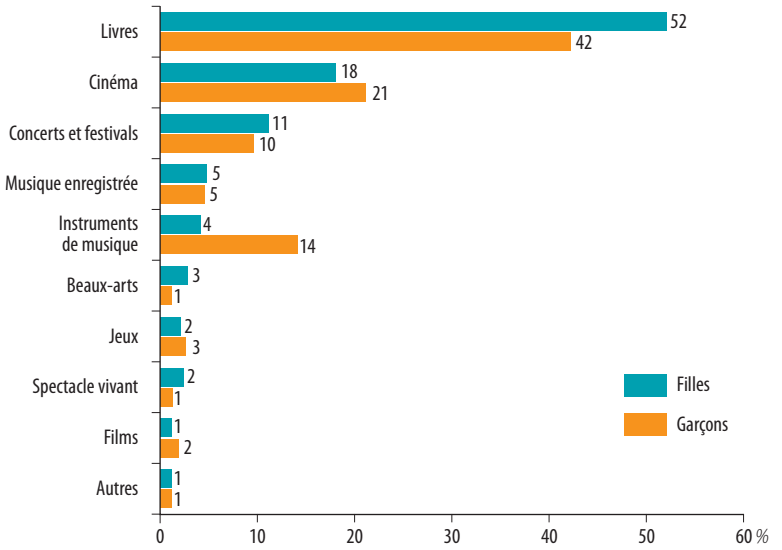

Lecture : 52 % de la dépense totale des crédits de 300 euros des filles a été consacrée à des livres, contre 42 % pour les garçons.
Champ : bénéficiaires nés entre 2003 et 2005. Crédits de 300 euros créés à partir du 21 mai 2021 et ayant expiré avant le 28 février 2025.

Source : opérateur de l'État pass Culture, calculs DEPS.

Par ailleurs, les livres achetés ne sont pas tout à fait les mêmes pour les filles et les garçons : dans les deux cas, le manga est le premier genre littéraire consommé, mais il représente un livre sur deux acheté par les garçons, contre un livre sur cinq pour les filles (tableau 5). À l'inverse, les filles achètent plus de deux fois plus d'ouvrages de littérature que les garçons (13 %, contre 6 %) et trois fois plus de livres destinés à la jeunesse (10 %, contre 3 %). Enfin, 8 % de leurs achats de livres concernent la romance, contre 2 % pour les garçons.

Tableau 5 – Répartition des genres littéraires des livres achetés par les filles et les garçons

En %

	Filles	Garçons
Bandes dessinées, comics, mangas	26	58
dont mangas	*22*	*53*
Genre non renseigné dans l'application	12	13
Littérature	13	6
Vie pratique et loisirs	8	5
Sciences humaines et sociales	5	4
Jeunesse	10	3
Entreprise, économie et droit	3	2
Romance	8	2
Fantasy et science-fiction	2	2
Arts et spectacles	3	1
Sciences et techniques	2	1
Roman	2	1
Parascolaire	2	1
Religion et ésotérisme	2	1
Tourisme et voyages	1	0

Lecture : les livres de la catégorie « Vie pratique et loisirs » représentent 8 % de ceux achetés par les filles, et 5 % de ceux achetés par les garçons.
Champ : bénéficiaires nés entre 2003 et 2005. Crédits de 300 euros créés à partir du 21 mai 2021 et ayant expiré avant le 28 février 2025.

Source : opérateur de l'État pass Culture, calculs DEPS.

Les filles et les garçons consacrent globalement la même part de leur crédit de 300 euros aux sorties culturelles : environ un cinquième pour l'achat de places de cinéma et un dixième pour l'achat de billets de concert. Toutefois, filles et garçons ne choisissent pas exactement les mêmes films : les filles vont plus souvent voir des comédies, des drames et de la romance que les garçons, qui choisissent davantage les films d'action et de science-fiction. En matière de concerts, si l'ensemble des jeunes privilégient les concerts de rap, c'est de manière plus marquée chez les garçons que chez les filles : 51 % des dépenses consacrées aux billets de concert des garçons concernent le rap, contre 43 % de celles des filles.

Enfin, les filles comme les garçons utilisent le pass Culture pour financer leurs pratiques artistiques en amateur. En revanche, en moyenne, les garçons consacrent 14 % de leur crédit de 300 euros à l'acquisition d'instruments de musique, contre 4 % pour les filles. Ils sont 16 % à avoir acheté un instrument de musique, contre 6 % des filles.

Ainsi, les filles recourent davantage au pass Culture, dépensent plus, et leurs dépenses sont plus diversifiées que celles des garçons. En effet, 44 % d'entre elles ont utilisé leur crédit de 300 euros pour consommer au moins trois catégories différentes de produits culturels, contre un tiers des garçons (tableau 6).

Tableau 6 – Répartition du nombre de catégories consommées selon le sexe des bénéficiaires avec le crédit de 300 euros

En %

Nombre de catégories	Filles	Garçons
Aucune	3	5
Une	21	30
Deux	32	31
Trois ou plus	44	33

Note : les catégories sont celles définies par l'opérateur de l'État pass Culture (encadré 3), à savoir les livres, les places de cinéma, les places de concert et de festival, la musique enregistrée, les instruments de musique, les jeux, les films, les places de spectacle vivant, les entrées au musée et d'autres catégories, regroupées au sein d'une même classe et représentant moins de 1 % de la dépense totale.
Lecture : 21 % des filles ayant eu recours au crédit de 300 euros ont acheté une seule catégorie de produits, contre 30 % des garçons.
Champ : bénéficiaires nés entre 2003 et 2005. Crédits de 300 euros créés à partir du 21 mai 2021 et ayant expiré avant le 28 février 2025.

Source : opérateur de l'État pass Culture, calculs DEPS.

Des taux de recours plus élevés dans les milieux urbains que ruraux

Le taux de recours au pass Culture varie en fonction du type de lieu de résidence des jeunes[9] (tableau 7). Ainsi, parmi les jeunes nés en 2005, 93 % de ceux vivant dans les grands centres urbains ont bénéficié du pass Culture. Ce taux de recours diminue progressivement avec la densité de population, jusqu'à atteindre 66 % des jeunes dans les zones rurales à habitat très dispersé.

9. L'adresse de résidence des jeunes est déclarative. Elle est enregistrée lorsqu'ils créent leur compte sur l'application pass Culture, et seuls 0,2 % des bénéficiaires ne la renseignent pas. En revanche, ils ne la mettent pas forcément à jour lorsqu'ils déménagent, notamment pour leurs études supérieures, comme c'est le cas pour certains jeunes habitant en milieu rural (encadré 3).

Tableau 7 – Taux de recours au crédit de 300 euros des jeunes nés en 2005 et répartition des jeunes selon la densité de leur lieu de résidence

En %

Densité urbaine	Taux de recours	Part des 18-19 ans dans le recensement de la population 2022
Grands centres urbains	93	50
Centres urbains intermédiaires	81	15
Ceintures urbaines	81	9
Petites villes	78	5
Bourgs ruraux	77	11
Rural à habitat dispersé	73	10
Rural à habitat très dispersé	66	1

Note : le taux de recours dans une zone de densité donnée correspond au nombre de bénéficiaires du pass Culture nés en 2005 ayant déclaré habiter dans ce type de zone lors de leur inscription sur l'application du pass Culture, divisé par le nombre de jeunes nés en 2005 recensés dans ce type de zone lors du recensement de la population de l'Insee en 2022, c'est-à-dire l'année de leurs 17 ans (encadré 3). Les zones de densité correspondent donc à celles où les jeunes habitaient avant un éventuel déménagement à leurs 18 ans.
Lecture : 93 % des jeunes nés en 2005 et vivant dans des grands centres urbains ont eu recours au crédit de 300 euros. En 2022, 50 % des jeunes âgés de 18 à 19 ans habitaient dans des grands centres urbains d'après le recensement de la population.
Champ : jeunes nés en 2005. Crédits de 300 euros créés entre le 21 mai 2021 et le 28 février 2025.

Source : opérateur de l'État pass Culture, Insee, calculs DEPS.

Parmi les bénéficiaires du crédit de 300 euros, les jeunes vivant dans un bourg rural ou une zone rurale à habitat dispersé ou très dispersé consacrent en moyenne 50 % de leur crédit à l'achat de livres, contre 46 % pour ceux des grands centres urbains (graphique 3). À l'inverse, le cinéma représente 15 % des dépenses des jeunes ruraux, contre 22 % chez les bénéficiaires des grands centres urbains. Les jeunes en milieu rural dépensent aussi davantage leur crédit pour aller dans des concerts et des festivals que les jeunes en milieu urbain : 13 % des dépenses totales, contre 10 %. En revanche, qu'ils soient en milieu rural ou urbain, les jeunes dépensent environ la même part de leur crédit pour les autres catégories d'offres culturelles (instrument de musique, musique enregistrée, spectacle vivant, etc.).

Les offres auxquelles peuvent accéder les jeunes sont mises à disposition par les établissements partenaires du pass Culture (encadré 3). Leur nombre est plus élevé dans les zones urbaines que dans les zones rurales, proportionnellement au nombre de jeunes qui y vivent. En 2024, sur les 8 600 partenaires actifs[10] du pass Culture, 4 600 sont situés dans les grands centres urbains, soit 500 pour 100 000 jeunes nés en 2005, contre 1 100 dans les milieux ruraux, soit 100 pour 100 000 jeunes. Les zones rurales à habitat dispersé et très dispersé comptent ainsi environ 30 cinémas partenaires pour 100 000 jeunes nés en 2005, contre 200 dans les centres urbains.

10. Un acteur culturel est dit « actif » lorsqu'il a généré au moins une dépense au cours de l'année avec un crédit de 300 euros ayant expiré avant le 28 février 2025 (encadré 3).

Graphique 3 – Répartition des dépenses réalisées avec le crédit de 300 euros selon les catégories et la densité de la zone d'habitation des bénéficiaires

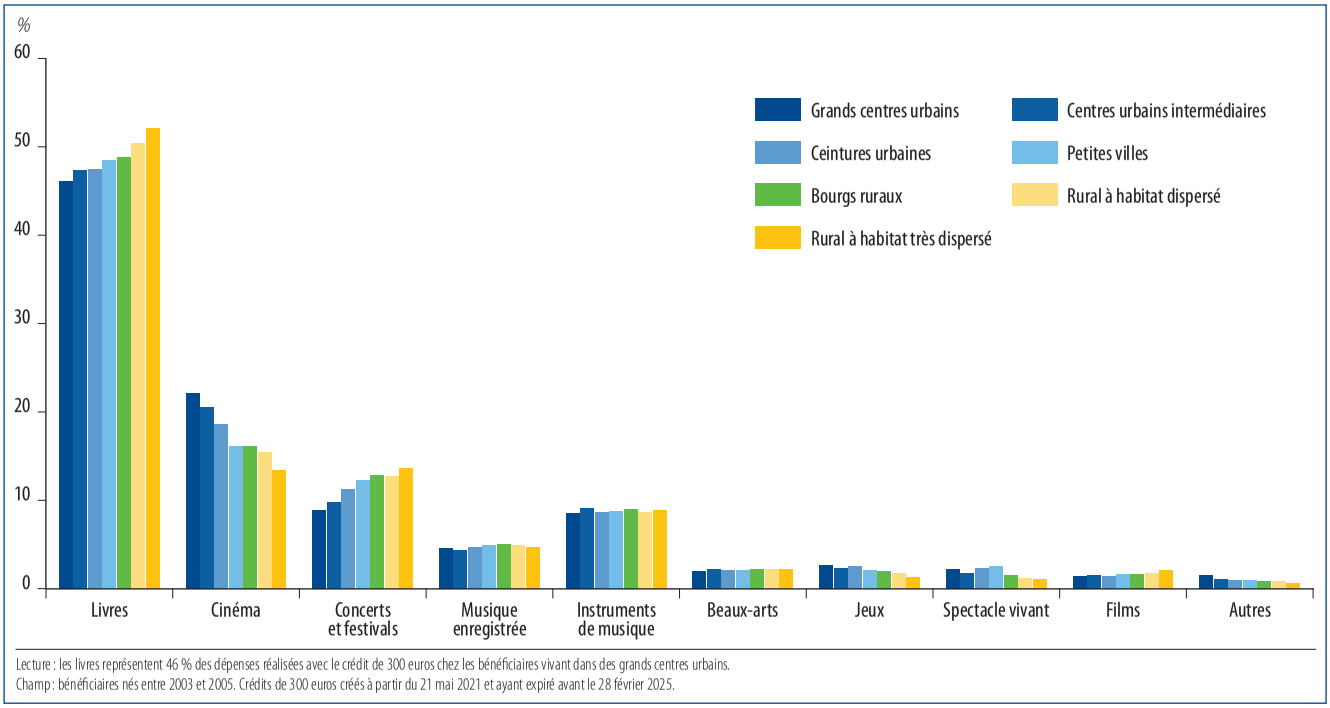

Lecture : les livres représentent 46 % des dépenses réalisées avec le crédit de 300 euros chez les bénéficiaires vivant dans des grands centres urbains.
Champ : bénéficiaires nés entre 2003 et 2005. Crédits de 300 euros créés à partir du 21 mai 2021 et ayant expiré avant le 28 février 2025.

Source : opérateur de l'État pass Culture, Insee, calculs DEPS.

Les jeunes habitant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville utilisent davantage leur pass Culture pour aller au cinéma que les autres jeunes

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont des zones urbaines identifiées notamment selon les revenus de leurs habitants. Ils bénéficient de politiques visant à réduire les inégalités socio-économiques. Parmi les bénéficiaires du pass Culture, 9 % résident dans un QPV, ce qui correspond approximativement à la part des jeunes de 15 à 24 ans vivant en QPV en 2020[11]. Ainsi, les jeunes en QPV s'emparent globalement autant que les autres du pass Culture. Les bénéficiaires habitant en QPV achètent en moyenne plus de places de cinéma que les autres avec leur crédit (33 % de la dépense totale, contre 18 %) et moins de livres (39 %, contre 48 %). Les consommations dans les autres catégories d'offres sont proches entre les jeunes habitant en QPV et hors QPV.

11. Selon l'Insee, 10 % des jeunes de 15 à 24 ans vivaient en QPV en 2020.

Encadré 1

Fonctionnement du pass Culture

Accéder aux crédits du pass Culture : comment et pour quelle durée ?

Pour bénéficier des crédits du pass Culture, les personnes éligibles doivent télécharger l'application pass Culture ou consulter le site Internet dédié, s'inscrire et enfin activer leur compte. Une carte d'identité valide ou un justificatif de résidence pour les jeunes étrangers vivant depuis plus d'un an en France suffisent pour avoir le droit de bénéficier du dispositif.

Les jeunes ont un temps limité pour accéder à leurs crédits et pour les dépenser. Les crédits doivent être activés à l'âge requis ; en revanche, leur renouvellement et leur durée d'utilisation diffèrent selon qu'il s'agit d'un crédit reçu entre 15 et 17 ans ou bien du crédit reçu à 18 ans. Les crédits activés entre 15 et 17 ans se renouvellent automatiquement : par exemple, si un jeune a activé les crédits à 15 ans (20 euros), il recevra automatiquement 30 euros à 16 ans et 30 euros à 17 ans, le jour de son anniversaire, et le total de ces crédits expirera la veille de ses 18 ans. En revanche, pour bénéficier du crédit de 300 euros à 18 ans, il faut effectuer une nouvelle demande avant le jour de ses 19 ans, et ces crédits expirent 24 mois après leur activation. Après la réforme de mars 2025, non étudiée ici, les crédits s'élèvent à 50 euros à 17 ans et à 150 euros à 18 ans, et expirent la veille des 21 ans du bénéficiaire.

Encadré 2

Génération pass Culture : accès au dispositif selon l'année de naissance

L'accès au pass Culture est conditionné par un critère d'âge : au moment de sa mise en place en mai 2021 (ou auparavant pour les départements dans lesquels s'est déroulée l'expérimentation préalable à la généralisation), seuls les individus ayant encore 18 ans ont pu activer les crédits. Ainsi, au début du dispositif, au sein d'une même cohorte de naissance (c'est-à-dire les individus nés une année donnée), certains étaient éligibles et d'autres ne l'étaient pas.

Disponibilité des crédits selon l'année

Type de crédit	Année d'utilisation du pass				
	2021	2022	2023	2024	2025
Crédits 18 ans (300 euros)	Depuis le 21/05	Disponibles	Disponibles	Disponibles	Jusqu'au 28/02 (puis 150 euros)
Crédits 17 ans (30 euros)	Non disponibles	Depuis le 10/01	Disponibles	Disponibles	Jusqu'au 28/02 (puis 50 euros)
Crédits 16 ans (30 euros)	Non disponibles	Depuis le 20/01	Disponibles	Disponibles	Jusqu'au 28/02
Crédits 15 ans (20 euros)	Non disponibles	Depuis le 30/01	Disponibles	Disponibles	Jusqu'au 28/02

Âge selon l'année de naissance et l'année d'observation

Année de naissance	Année d'utilisation du pass				
	2021	2022	2023	2024	2025
2002	18-19 ans	19-20 ans	20-21 ans	21-22 ans	22-23 ans
2003	17-18 ans	18-19 ans	19-20 ans	20-21 ans	21-22 ans
2004	16-17 ans	17-18 ans	18-19 ans	19-20 ans	20-21 ans
2005	15-16 ans	16-17 ans	17-18 ans	18-19 ans	19-20 ans
2006	14-15 ans	15-16 ans	16-17 ans	17-18 ans	18-19 ans
2007		14-15 ans	15-16 ans	16-17 ans	17-18 ans
2008			14-15 ans	15-16 ans	16-17 ans
2009				14-15 ans	15-16 ans
2010					14-15 ans

Lecture : Les jeunes nés en 2002 ont fêté le passage de leurs 18 à 19 ans au cours de l'année 2021 : ils ont pu activer le pass tant qu'ils avaient encore 18 ans, le pass ayant été généralisé le 21 mai 2021, seuls ceux nés après le 21 mai 2002 ont eu l'opportunité d'activer les crédits, les autres avaient déjà 19 ans au moment de la généralisation.

Légende : Toute la génération a eu accès au pass ; Seule une partie de la génération a eu accès au pass ; La génération n'a pas eu accès au pass

Encadré 3

Données et méthode

Depuis juillet 2019, une société par actions simplifiée (SAS), devenue opérateur de l'État début 2026, est chargée d'assurer la gestion et le développement du pass Culture. Cette structure gère l'application pass Culture et détient les données qui en sont issues. Les données renseignent les caractéristiques de chaque bénéficiaire du pass Culture (date de naissance, adresse, civilité), de chaque crédit délivré (montant, date de création, date d'expiration), de chaque achat (montant, catégorie), mais aussi de chaque offre disponible et de chaque partenaire proposant des offres (offres proposées, ainsi que des informations sur le partenaire).

Cette étude concerne l'utilisation des crédits du pass Culture entre sa généralisation le 21 mai 2021 et le 28 février 2025, avant sa réforme. En 2025, seules les personnes nées entre 2003 et 2005 ont eu le même accès au crédit de 300 euros. Ce sont donc ces générations qui sont étudiées pour mesurer l'évolution du taux de recours et celle des achats entre les générations.

Le ministère de la Culture définit les grandes catégories d'offres éligibles aux crédits du pass Culture par arrêté ministériel. Chaque offre éligible est associée à l'une de ces catégories par l'entreprise qui la propose :
– livres ;
– places de cinéma ;
– billets de concert et de festival ;
– instruments de musique ;
– musique enregistrée (CD, vinyle, téléchargement) ;
– jeux (les escape games[1], certains jeux vidéo[2] et les jeux de société ne sont pas éligibles) ;
– matériel de beaux-arts ;
– places pour du spectacle vivant (danse, théâtre, cirque) ;
– films (abonnement à des plateformes, achat de DVD).

Les autres catégories, regroupées dans la catégorie « Autres » dans l'étude, sont :
– entrées au musée[3] ;
– pratique d'art (abonnement à des cours ou des ateliers) ;
– médias (abonnements à la presse, à des podcasts) ;
– conférences (salons, rencontres) ;
– cartes jeunes ;
– technique (œuvre d'art).

1. Depuis le 3 décembre 2025, le pass Culture ne permet plus de réserver des escape games, excepté ceux proposés par des lieux culturels (musées, médiathèques).
2. Les jeux vidéo accessibles sur le catalogue du pass Culture doivent être éligibles au crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo prévu à l'article 220 *terdecies* du Code général des impôts ou au Fonds d'aide au jeu vidéo cofinancé par le ministère de l'Économie et des Finances et le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).
3. L'accès aux musées nationaux est gratuit pour les moins de 18 ans, et l'accès aux collections permanentes des musées nationaux est gratuit pour les 18-25 ans.

Les établissements culturels qui proposent des offres appartenant à ces catégories peuvent donc être partenaires culturels du pass Culture. Dans cette étude, un partenaire est dit « actif » une année donnée lorsqu'il a généré au moins un achat avec un crédit du pass Culture au cours de l'année. Par ailleurs, l'enregistrement des offres sur l'application a évolué au cours de la période d'étude : il y a d'abord eu la synchronisation progressive des catalogues des librairies, puis des catalogues de CD/vinyles et enfin celle des billetteries de spectacles et de concerts. Au cours de la période étudiée, le nombre d'offres a donc augmenté.

La civilité et l'adresse des jeunes sont déclaratives et ne sont pas corrigées par l'application. 4 % des jeunes ne cochent aucune des deux cases « M. » ou « Mme » proposées par l'application pour la civilité.

Les jeunes renseignent leur adresse lors de leur inscription sur l'application. Bien qu'ils soient incités à la mettre à jour lors de l'octroi de leur crédit à 18 ans, ils n'y sont pas obligés[4]. Les taux de recours par zones de densité urbaine ou par départements peuvent alors être surestimés si les bénéficiaires n'y résident plus. Par exemple, dans le cas des jeunes qui déclarent leur adresse en milieu rural, puis qui déménagent en milieu urbain, s'ils ne mettent pas à jour leur adresse, le taux de recours en zone rurale est alors surestimé. La comparaison entre la répartition des bénéficiaires selon les densités urbaines et la répartition des jeunes observée dans le dernier recensement de la population de l'Insee de 2022 conduit à l'hypothèse selon laquelle l'adresse renseignée dans l'application correspond très majoritairement au lieu de résidence du jeune avant ses 18 ans. Ainsi, pour calculer des taux de recours selon la densité urbaine, le nombre de bénéficiaires nés en 2005 est rapporté au nombre de jeunes nés en 2005 recensés en 2022, soit l'année de leurs 17 ans.

4. Depuis fin 2025, les jeunes doivent valider leurs informations à chaque rentrée scolaire.

Pour en savoir plus

Amsellem Guy et Orsini Nicolas, *Les Impacts de la part individuelle du pass Culture*, Mission d'évaluation, Inspection générale des affaires culturelles, ministère de la Culture, mai 2024. https://www.culture.gouv.fr/rechercher-une-publication-du-ministere-de-la-culture/rapports/les-impacts-de-la-part-individuelle-du-pass-culture

Opérateur de l'État pass Culture, « Usages et perception du pass Culture dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *Études et recherche*, n° 3, septembre 2025. https://pass.culture.fr/ressources/pass-culture-usages-qpv

À lire aussi

20 pages, septembre 2026
ISBN 978-2-11-179334-7
Téléchargeable sur le site :
https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation
et sur www.cairn.info

CULTURE CHIFFRES 2026-4

Baromètre des sorties culturelles 2025

Louna Cormier, Flore Cornuet, Anne Jonchery, Jasmina Stevanovic

Initié en 2024 et désormais réitéré chaque année, le baromètre des sorties culturelles 2025 fait apparaître des taux de fréquentation culturelle proches de ceux observés l'année précédente, malgré un léger recul. Ainsi, en 2025, 57 % des Français sont allés au cinéma, 47 % ont assisté à un spectacle, 61 % ont visité un monument, 33 % un musée et 33 % ont fréquenté une bibliothèque ou une médiathèque. En outre, 20 % de la population s'est rendue à un festival.

En matière de stratification sociale, les 15-24 ans fréquentent davantage les équipements culturels que leurs aînés. De même, les plus diplômés ainsi que les cadres et les professions intellectuelles supérieures ont les pratiques de sorties culturelles les plus développées.

Cette édition du baromètre s'est aussi penchée sur les publics de la Fête de la musique et des Journées européennes du patrimoine. En 2025, 26 % des Français déclarent avoir participé à la Fête de la musique et 16 % ont réalisé une visite dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Si la Fête de la musique attire un public jeune et plus populaire que celui des concerts, les Journées européennes du patrimoine mobilisent un public diplômé mais aussi plus âgé que celui des visiteurs de monuments et de musées. Le manque de disponibilité et d'intérêt, ainsi que la crainte d'une trop forte affluence représentent les principaux freins à la participation à ces événements culturels.

Le baromètre des sorties culturelles est réalisé en collaboration avec le Crédoc, dans le cadre de l'enquête Conditions de vie et aspirations, menée en ligne auprès de 3 000 personnes résidant en France, âgées de 15 ans et plus.

Baromètre des festivals 2025

Bérangère Dujardin

En 2025, le *Baromètre des festivals* a recueilli les réponses de 3 200 festivals dont l'édition s'est tenue au cours de l'année. Les festivals relevant des arts de la scène sont les plus nombreux : 42 % sont des festivals de musique et 22 % des festivals de spectacle vivant hors musique.

Les montants de dépenses par poste sont le plus généralement considérés comme stables par rapport à la précédente édition, à l'exception des dépenses artistiques, techniques, logistiques et de sécurité, ainsi que des dépenses liées aux voyages, à l'hôtellerie et à la restauration (en hausse pour respectivement 41 %, 43 % et 46 % des festivals). Les variations des postes de recettes sont plus contrastées, les hausses les plus fréquentes concernant les recettes de billetterie (pour 43 % des festivals) et les baisses les plus fréquentes, les subventions départementales (39 %). Tous postes confondus, 46 % des festivals déclarent un montant total de recettes équivalent à celui de leurs dépenses, et 20 %, un montant de recettes supérieur.

Parmi les difficultés rencontrées, les difficultés financières sont toutefois les plus fréquemment citées : 49 % des festivals déclarant en avoir rencontré « un peu » et 28 % « beaucoup ». Les aléas naturels et les difficultés de recrutement de bénévoles constituent les autres difficultés les plus souvent mentionnées : pour chacune de ces deux situations, 30 % des festivals déclarent avoir rencontré « un peu » de difficultés et 8 % « beaucoup ».

Malgré ces difficultés, les perspectives pour la prochaine édition apparaissent majoritairement favorables, 88 % des festivals estimant qu'elle aura certainement lieu.

11 pages.
Téléchargeable sur le site : https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation

24 pages, décembre 2025
ISBN 978-2-11-179323-1
Téléchargeable sur le site :
https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation
et sur www.cairn.info

CULTURE CHIFFRES 2025-3

Éducation artistique et culturelle : les usages du pass Culture dans les collèges et lycées en 2023-2024

Claire Thoumelin

Depuis janvier 2022, une partie du montant attribué à chaque jeune par le pass Culture est affectée aux établissements scolaires (collèges et lycées) pour le financement d'activités relevant de l'éducation artistique et culturelle (c'est ce qu'on appelle la « part collective du pass Culture »). L'accès à la part collective du pass Culture est conditionné à l'usage de l'application Adage (application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle [EAC]) qui recense tous les projets financés de cette manière.

Durant l'année scolaire 2023-2024, la part collective a permis de financer plus de 140 000 activités telles que des visites de musées, des spectacles, des concerts, des projections cinématographiques, des rencontres avec des artistes ou des ateliers de pratique artistique. Combien d'établissements scolaires ont eu recours à ce dispositif ? Quels types d'activités ont été financés ? Quelle part du budget alloué par établissement a finalement été dépensée ? Les données collectées par Adage apportent des réponses à ces questions et permettent de poursuivre l'étude faite sur l'année 2022-2023.

Abstract

The Pass Culture: A very popular program among young people

Nearly eight out of ten young people used the individual component of the Pass Culture before its reform, between May 21, 2021, and February 28, 2025. During this period, they could receive annual credits of 20 or 30 euros between the ages 15 to 17, and then 300 euros at age 18. On average, users of the 300-euro Pass Culture credit spent 254 euros, or 85% of the amount granted. Nearly half of this credit was spent on books, and one-fifth on movie tickets.

The uptake of the Pass Culture, as well as its use, varies by gender: girls, who are more likely to benefit from it, use it in a more diverse range of ways and focus more on buying books than boys do. Young people living in rural areas use the Pass Culture less frequently than those living in urban areas, and – likely due to a more limited cinema offering – spend a larger portion of their budget on books. However, they use their credits more often to attend concerts and festivals than their urban counterparts. Finally, while young people living in priority neighborhoods under France's urban policy use the Pass Culture just as frequently as others, they spend a larger share of their budget on movie tickets than other young people.

Directrice de la publication : Amandine Schreiber,
cheffe du Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation
Responsable de la publication : Laura Breidt

Date de publication : octobre 2026

Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :
https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation
https://www.cairn.info/editeur.php?ID_EDITEUR=DEPS

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.
Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse
contact.deps@culture.gouv.fr

Réalisation : TRANSFAIRE – 04250 Turriers

Huit jeunes sur dix ont bénéficié de la part individuelle du pass Culture avant sa réforme, entre le 21 mai 2021 et le 28 février 2025. Pendant cette période, ils ont pu bénéficier de crédits annuels de 20 ou 30 euros de leurs 15 ans à leurs 17 ans, puis de 300 euros à leurs 18 ans. En moyenne, les utilisateurs du crédit de 300 euros du pass Culture ont dépensé 254 euros, soit 85 % du montant octroyé. Près de la moitié de ce crédit a été dépensé pour acheter des livres, et un cinquième, des places de cinéma.

Le recours au pass Culture ainsi que son utilisation diffèrent en fonction du sexe : les filles, plus souvent bénéficiaires, en ont un usage plus diversifié et plus porté sur l'achat de livres que les garçons. Les jeunes habitant en milieu rural recourent moins fréquemment au pass Culture que ceux qui résident en milieu urbain, et, probablement en raison d'une offre plus limitée en cinéma, consacrent davantage leurs dépenses aux livres. Ils utilisent cependant plus souvent leurs crédits pour assister à des concerts et à des festivals que les urbains. Enfin, si les jeunes habitant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville recourent aussi fréquemment que les autres au pass Culture, ils consacrent une part plus importante de leur budget à l'achat de places de cinéma que les autres jeunes.

Téléchargeable sur le site :
www.culture.gouv.fr/espace-documentation
et sur
www.cairn.info

ISBN : 978-2-11-179335-4

creative commons